EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	*Membres en fonction : 55*	*Membres présents : 40*	*Absent(s) excusé(s) : 14*	*Absent(s) : 1*	*Pouvoir(s) : 1*

Date de convocation : 15 septembre 2026

Vote(s) pour : 41
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 septembre 2026,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-09-21-BD-29 :
Demande de garantie d'emprunt au titre du programme de rénovation de la billettique et de la mise en place de l'Open Payment à réaliser sur le réseau LE MET' en 2027.

Rapporteur : Monsieur Philippe MANZANO

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5111-4, les articles L2252-1 et suivants, et D1511-30 et suivants,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 6 octobre 2025 approuvant le principe de la délégation de l'exploitation du réseau de transports publics de la Métropole via une SEMOP et le contrat de concession de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Metz Métropole,
CONSIDERANT la demande formulée par la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) Transports de l'Eurométropole de Metz (TEM), tendant à obtenir, par la possibilité ouverte à l'article 32.2.3 du contrat de concession de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de l'Euro-Métropole, la garantie de l'Euro-Métropole de Metz à hauteur de 50% du prêt que le délégataire se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, pour un montant de 3 200 000 € en vue du financement des acomptes ou investissements au titre de la mise en place du programme de rénovation de la billettique et de la mise en place de l'Open Payment à réaliser sur le réseau LE MET' en 2027,
CONSIDERANT l'offre de prêt ci-jointe,

DECIDE d'accorder sa garantie à la SEMOP TEM à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 3 200 000 € qu'elle compte contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe dont le siège social est situé au Centre d'Affaires Nord Lorraine, 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 Metz Cedex.
Les principales caractéristiques financières de cet emprunt sont les suivantes :

Emprunt pour le financement des investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissements	3 200 000 €
Nature du prêt	Prêt à long terme

MP 45

Durée totale	7 ans (dont période de préfinancement d'un an maximum)
Période de préfinancement (mobilisation des fonds)	12 mois maximum
Périodicité des échéances	Trimestrielles
Taux d'intérêt annuel	Taux offre fixe de 3,08% **projet éligible à une enveloppe BEI*
Frais de dossier	3 200€
Reprise du crédit par l'Euro-Métropole	Le contrat de DSP établi entre la SEMOP TEM et l'Euro-Métropole de Metz (EMM) prévoit qu'en cas de fin normale ou anticipée du contrat de DSP, l'EMM puisse si elle le souhaite reprendre directement à son compte les éventuels financements externes souscrits par la SEMOP. Les contrats de financement doivent à ce titre comporter une clause permettant à l'EMM de se substituer à la SEMOP pour le service de ces emprunts, en cas de résiliation du contrat de DSP, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou au terme normal du contrat. Il est donc nécessaire de faire figurer aux conditions particulières une clause offrant la possibilité d'un transfert du crédit à l'Eurométropole de Metz sans nécessité d'accord écrit du prêteur et sous réserve de la réalisation de conditions suspensives à préciser. Ce transfert devra être réalisé sans frais hors éventuels frais de dossier et sans modification des termes et conditions du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMOP TEM, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, la collectivité s'engage à se substituer à la SEMOP TEM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
La collectivité s'engage à créer, en tant que de besoin pendant toute la durée du prêt, des ressources suffisantes pour assurer la couverture des charges de ce prêt.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente, et en particulier les contrats de prêt à intervenir entre la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et la SEMOP TEM ainsi que la convention financière avec la SEMOP TEM définissant les conditions de la présente garantie et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la présente garantie.

Metz, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

EURO-MÉTROPOLE METZ

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

CAISSE D'EPARGNE
Grand Est Europe

ATTESTATION

La **Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe**, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 € - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738

Représentée par Jean-Christophe LABBÉ, Directeur des Centres d'Affaires Lorrains

Atteste que

La société TRANSPORTS DE L'EUROMETROPOLE DE METZ, immatriculée au RCS de Metz n°994 022 424, dont l'adresse est 10 Rue des Intendants J et E JOB 57000 METZ, a sollicité une demande de crédit aux caractéristiques suivantes :
- Montant : 3 200 000€ (Trois millions deux cent mille euros)
- Objet : investissements billettiques liés au déploiement de l'Open Payment
- Durée : 72 mois
- Remboursement du capital : trimestriel constant
- Taux : 3.08% (taux bonifié via la BEI)
- Frais de dossier : 3 200€
- Garantie : Caution à hauteur de 50% de l'Eurométropole de Metz

Un **accord** a été émis par notre Etablissement en vue de l'octroi de cette demande de crédit sous réserve :

- de l'émission d'une offre de prêt acceptée,
- de la constitution des garanties telles qu'elles sont prévues à cette offre
- signature de la lettre d'engagement BEI
- engagement de reprise de l'encours par l'Eurométropole de Metz si fin normale ou anticipée du contrat de DSP

Cet accord est valable 30 jours, à compter de la présente et sur la base des éléments renseignés dans la demande de prêt déposée et sous réserve du maintien de la situation financière de la société TRANSPORTS DE L'EUROMETROPOLE DE METZ telle que constatée dans cette demande de crédit.

L'attestation a été établie à la demande de Madame DEVILLIERS Olivia et adressée à cette dernière.

Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Metz, le 10 septembre 2026,

La Caisse d'Epargne

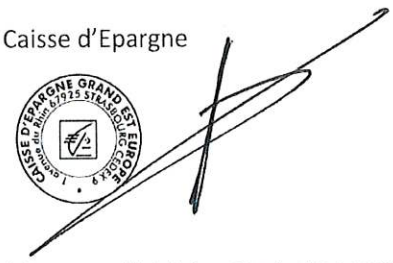

La Caisse d'Epargne Grand Est Europe, 1 avenue du Rhin 67100 STRASBOURG, recueille en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel vous concernant. Les informations vous expliquant pourquoi et comment la Caisse d'Epargne Grand Est Europe utilisera vos données, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez s'agissant de ces données figurent dans notre notice d'information. Vous pouvez y accéder à l'adresse suivante https://www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-LA/360030 et à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou sur simple demande auprès de votre agence. Si vous souhaitez en savoir plus sur les dispositions de cette notice d'information, ou contacter notre Délégué à la Protection des Données, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante Caisse d'Epargne Grand Est Europe, Délégué à la Protection des Données, 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 Metz Cedex.

IXBUS

Résumé de l'acte
057-200039865-20260921-2026-09-BD29-DE

Numéro de l'acte :	2026-09-BD29
Date de décision :	lundi 21 septembre 2026
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Demande de garantie d'emprunt au titre du programme de rénovation de la billettique et de la mise en place de l'Open Payment à réaliser sur le réseau LE MET' en 2027.
Classification :	7.3 - Emprunts
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	23/09/2026
Numéro AR :	057-200039865-20260921-2026-09-BD29-DE
Document principal :	99_DE-29.pdf

Historique :

23/09/26 14:54	En cours de création	
23/09/26 14:55	En préparation	Catherine DELLES
23/09/26 15:51	Reçu	Catherine DELLES
23/09/26 15:51	En cours de transmission	
23/09/26 15:53	Transmis en Préfecture	
23/09/26 16:05	Accusé de réception reçu	